

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 16 MARS 2015

Canton de
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 19 mars 2015

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 10 mars 2015

N° 2015-19

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

Président : M. Philippe COCHET
Secrétaire : Mme Isabelle MAINAND

OBJET

MISE EN OEUVRE D'UN PLAN DE
DESHERBAGE ET DE GESTION
DIFFERENCIEE ET SIGNATURE DE
LA CHARTE REGIONALE
D'ENTRETIEN DES ESPACES
PUBLICS

Étaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT (par proc. à M. ROULE), Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, M. PATUREL, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. NOUELLE (par proc. à Mme CRESPIY), M. PROST (par proc. à Mme LACROIX), M. DIALLO (par proc. à M. PATUREL), Mme BREMOND, M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI, Mme BASDEREFF, M. FORQUIN, M. CHAVANE (par proc. à M. TOLLET), Mme DU GARDIN, M. COUTURIER, Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à Mme MAINAND), M. PETIT, Mme HAMZAOUI (à partir du N° 2015-18), Mme NICAISE, Mme HAMPARSOUMIAN, Mme FRANÇOIS (par proc. à M. PETIT), M. MANINI, Mme CARLE (par proc. à Mme CARRET), Mme BAJARD (par proc. à M. MATTEUCCI), M. DUREL, M. MATTEUCCI, M. CHASTENET, Mme MALAGON, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI

Étaient absents : Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Rapport de : M.H. ROUCHON

Engagée, depuis plusieurs années, dans la préservation de l'environnement, la qualité de vie de ses habitants, l'embellissement de ses quartiers, la Ville de Caluire et Cuire souhaite accompagner et faire évoluer l'entretien de ses espaces. Tenant compte de la topologie des lieux, des contraintes publiques, de la densité en habitat et en équipement collectif, la Commune a su, avec ses équipes, adapter ses pratiques environnementales et appliquer une gestion réfléchie de ses espaces.

Dans cette continuité, la Ville de Caluire et Cuire souhaite mobiliser sur les trois prochaines années le service Parcs et Jardins afin d'adapter ses pratiques par un plan de désherbage et de gestion différenciée et faire ainsi face à la nouvelle réglementation concernant le « Zéro Phyto » (*Loi n°2014-110 du 6 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national*). A travers ce plan, la Ville veut agir pour la préservation de l'environnement, notamment en évitant la contamination des eaux, et pour la santé de ses habitants.

Cette démarche s'intégrant pleinement dans les grands principes de la charte régionale d'entretien des espaces publics, « Objectif Zéro Pesticide dans nos villes et villages », la Ville souhaite rejoindre le réseau de communes qui adhèrent à la charte.

Cette charte régionale propose un cadre technique et méthodologique pour une réduction des pollutions liées à l'usage des pesticides sur les espaces publics et permet de fédérer l'ensemble des collectivités de Rhône-Alpes (communes, communautés de communes, conseils généraux...). Les annexes à la charte sont disponibles au Secrétariat du Conseil Municipal et sur le site <http://www.croppp.org/En-savoir-plus-sur-la-charte>.

En vue d'atteindre l'objectif zéro phyto, la Ville de Caluire et Cuire prévoit :

- d'établir un audit de ses pratiques,
- de s'engager de façon raisonnée et progressive vers :
 - la mise en œuvre de nouvelles pratiques de gestion,
 - la classification des secteurs d'entretien,
 - le développement de techniques alternatives aux traitements phytosanitaires.

La Ville de Caluire et Cuire propose une articulation en 5 phases de son plan de désherbage et de gestion différenciée :

PHASES	OBJECTIFS	CALENDRIER PREVISIONNEL	COUT PREVISIONNEL
Phase 1	État des lieux des pratiques d'entretien, identification et classement des zones à désherber	2015	14 000 € HT
Phase 2	Choix des préconisations d'entretien et élaboration du plan de désherbage et de gestion différenciée	2015	5 000 € HT
Phase 3	Accompagnement, formation des agents et mise en œuvre du plan de gestion	2016 – 2017	15 000 € HT
Phase 4	Sensibilisation des agents et des habitants de la Commune	2016 – 2017	5 000 € HT
Phase 5	Suivi de l'opération (<i>évaluation, mise à jour, adaptation des actions et moyens nécessaires</i>)	2016 – 2017	5 000 € HT

La dépense globale ainsi estimée à 44 000 € HT serait subventionnée par des organismes tels que l'Agence de l'Eau et la Cellule Régionale d'Observation des Pollutions par les Pesticides à un taux compris entre 75 % et 80 % au maximum.

Le plan de financement prévisionnel du plan de désherbage et de gestion différenciée s'établirait comme suit :

COUT OPERATION	44 000 € HT
<i>Plan de désherbage et de gestion différenciée : état des lieux ; préconisations ; accompagnement et formation</i>	<i>39 000 € HT</i>
<i>Sensibilisation des agents et des habitants</i>	<i>5 000 € HT</i>
FINANCEMENT	44 000 € HT
Ville de Caluire et Cuire	9 800 € HT
Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse	31 200 € HT
CROPPP – Rhône-Alpes	3 000 € HT

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 41 voix pour,

- APPROUVE

la Charte régionale d'entretien des espaces publics ci-annexée,

- AUTORISE

Monsieur le Député-Maire à la signer,

- APPROUVE

la mise en œuvre d'un plan de désherbage et de gestion différenciée sur le territoire de la Commune de Caluire et Cuire pour un coût total de 44 000 € HT,

- APPROUVE

le plan de financement prévisionnel ci-dessus,

- AUTORISE

Monsieur le Député-Maire à solliciter plusieurs cofinancements (*subventions, appels à projets, etc.*) auprès de divers organismes, et notamment auprès de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse et de la Cellule Régionale d'Observation des Pollutions par les Pesticides (CROPPP) en Rhône-Alpes,

- AUTORISE

Monsieur le Député-Maire à signer tout document utile dans cette affaire.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 19 MARS 2015
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET